



# Charte achats responsables et éthiques entre LBP AM et ses fournisseurs

2024 - 2026

---

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, LBP AM s'est engagée à respecter et à promouvoir dans l'ensemble de ses activités d'investissement les principes relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement (en particulier en respectant l'accord de Paris sur le climat), à la lutte contre la corruption et aux achats responsables.

Par ailleurs, dans le respect de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2) et de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, LBP AM est attentive à ses obligations notamment en termes de lutte contre la corruption et de prévention des risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes et des risques environnementaux en lien avec ses propres activités, celles de ses fournisseurs et celles de ses sous-traitants.

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) de LBP AM en tant que filiale de La Poste, a été définie en adéquation avec la politique d'achats responsables du Groupe et en conformité par rapport aux exigences législatives.

Ce document formalise les engagements attendus de nos fournisseurs sur nos valeurs d'ouverture, d'éthique, d'équité, de solidarité, de développement durable ainsi que la politique de tolérance zéro de notre Groupe à l'égard de toute forme de corruption.

A travers l'adhésion de ses fournisseurs à la présente charte, LBP AM les invite à s'engager pour un développement responsable.

LBP AM souhaite associer ses fournisseurs à une démarche de progrès commune, afin d'identifier les points faibles et les évolutions souhaitables en matière de protection de l'environnement, des droits humains et des conditions de travail.

## **Engagements de LBP AM**

La politique RSE de LBP AM s'articule autour des engagements pris envers ses parties prenantes :

### Engagements envers ses clients :

- Favoriser l'accès (physique et numérique) de tous aux produits et services financiers.
- Garantir une relation client éthique et de qualité.
- Concevoir et proposer une offre de produits et services responsables.
- Systématiser la gestion rigoureuse des risques extra-financiers.

### Engagements envers ses collaborateurs :

- Accompagner la mobilité et former les collaborateurs.
- Favoriser la qualité de vie au travail et le bien-être des collaborateurs.
- Assurer l'égalité des chances dans les recrutements, les parcours et les promotions.

### Engagements envers la société et les territoires :

- Favoriser le développement des territoires et l'économie locale.
- Mener une politique d'achats engagés auprès de nos fournisseurs.
- Soutenir l'engagement citoyen des collaborateurs.

### Engagement envers la planète :

- Réduire l'empreinte environnementale directe de LBP AM.
- Maîtriser l'empreinte environnementale de nos produits et services.
- Favoriser l'émergence d'une économie circulaire.

## Politique achats responsables et rôle des acheteurs

La Politique achats responsables<sup>1</sup> est un élément structurant de la démarche RSE de LBP AM, et permet à la Direction des Achats de veiller à ce que les pratiques de ses fournisseurs soient conformes aux valeurs du Groupe.

Les acheteurs de LBP AM veillent au quotidien à agir dans le respect du code de déontologie et ainsi à appliquer les principes d'équité de traitement, de transparence et d'indépendance vis-à-vis des fournisseurs.

Afin d'instaurer un dialogue et de s'impliquer dans une démarche commune d'amélioration continue, la Politique achats responsables se traduit par les quatre axes suivants :

- Faire respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d'approvisionnement
- Diminuer l'impact négatif de nos achats et de nos fournisseurs sur l'environnement et encourager les impacts positifs
- Favoriser l'inclusion sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires à travers nos achats
- Consolider les relations responsables et éthiques avec nos fournisseurs

## Engagements du fournisseur

En acceptant cette Charte, le fournisseur s'engage à :

- Respecter les principes du Pacte Mondial et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, visant notamment à lutter contre le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination.
- Développer au sein de son entreprise un management et des conditions de travail respectueux de la dignité humaine et des droits des travailleurs et conformes aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et droits humains et les principes de l'OCDE sur les entreprises multinationales.
- S'interdire toute forme de travail qui, en raison des conditions dans lesquelles il est pratiqué, peut porter atteinte à la santé ou à la sécurité.
- Respecter les réglementations sociales et environnementales, mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Mettre en œuvre une politique de transport visant à privilégier les transports les moins émetteurs de dioxyde de carbone (CO2).
- Intégrer des critères de recyclabilité dès la conception de ses produits ou préférer l'utilisation de produits respectueux de l'environnement en cohérence avec l'Accord de Paris sur le Climat.
- Limiter les déchets finaux, aussi bien dans son processus de production, de transport que pour la fin de vie de ses produits.
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au respect des principes énoncés dans la présente Charte dans toute sa chaîne de conception, d'approvisionnement et de

---

<sup>1</sup> Vous pouvez retrouver la version complète de notre politique Achats Responsables sur notre site

fabrication des produits ou services qu'il propose à LBP AM, y compris dans les pays non-signataires des conventions de l'OIT où il serait amené à travailler.

- Respecter l'ensemble des lois, règlements et normes internationales afférents à la lutte contre la corruption.
- S'interdire d'offrir ou de solliciter, directement ou indirectement, des avantages, des invitations ou des cadeaux, argent ou autres dans le but d'en obtenir un avantage indu (marché, contrat, ...).
- Partager ses bonnes pratiques afin de pouvoir en faire bénéficier LBP AM.
- Rendre opposable cette Charte auprès de ses propres sous-traitants et fournisseurs.
- Recevoir des auditeurs externes chargés de vérifier le respect de ces principes et mettre en place des actions correctives en cas de manquements identifiés.



## LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

### ***Droits humains***

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits humains dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits humains.

### ***Normes internationales du travail***

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ***Environnement***

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
7. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### ***Lutte contre la corruption***

8. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

---

LBP AM

LBP AM, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 12.138.931,20 euros –  
Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris - RCS Paris N° 879 553 857 - Agréée en tant que société de  
gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031 - Code APE 6630Z –  
N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553857  
[www.LBPAM.com](http://www.LBPAM.com)